



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7411^e séance

Dimanche 22 mars 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Delattre	(France)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Shen Bo
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Sarki
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Qatar et du Yémen à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jamal Benomar, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Benomar, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Doha.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Benomar.

M. Benomar (*parle en anglais*) : Dans le dernier exposé que j'ai présenté au début du mois, et en réponse à la demande du Conseil de sécurité tendant à ce qu'on lui rende compte de l'application de la résolution 2201 (2015), adoptée à l'unanimité le 15 février, j'avais malheureusement indiqué que de nombreuses demandes du Conseil étaient restées lettre morte. Le seul fait nouveau encourageant que à signaler c'est la remise en liberté du Premier Ministre, M. Bahah, et de quatre ministres qui, comme lui, étaient assignés à résidence.

Nous défendons, à l'Organisation des Nations Unies, une résolution pacifique du conflit par la voie de règlements politiques négociés. En outre, le Conseil de sécurité m'a confié le mandat de faciliter des négociations sans exclusive en vue de parvenir à une solution de consensus, conformément aux dispositions arrêtées dans le cadre de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre, aux résultats des travaux de la Conférence de dialogue national et à l'Accord pour la paix et un partenariat national ainsi qu'à son annexe relative à la sécurité. En conséquence, j'ai répété maintes fois à toutes les parties que cette solution serait déterminante pour débloquer l'impasse politique actuelle. Comme le dit l'adage, mieux vaut prévenir que guérir. C'est pour cela que depuis plusieurs semaines, au prix de risques importants, dans des conditions de sécurité précaires, je poursuis mes entretiens avec les 12 partis politiques, y

compris les Houthis. Je suis également resté en contact étroit avec le Président Hadi, dans le cadre notamment de deux déplacements que j'ai effectués à Aden. Je travaille avec toutes les parties dans l'espoir de résoudre la confrontation actuelle et d'éviter la guerre civile, et afin de remettre le processus de transition politique sur les rails.

Néanmoins, les événements des dernières semaines et des derniers jours semblent conduire le Yémen encore plus loin d'un règlement pacifique et au bord de la guerre civile. Dès son arrivée à Aden, le Président Hadi Mansour a proclamé la ville capitale temporaire du Yémen; il a commencé à développer ce que l'on appelle les comités populaires, qui lui sont restés loyaux, et qui ont à présent pris le contrôle d'Aden; et il a accusé l'ancien Président Ali Abdullah Saleh et les Houthis d'avoir fomenté un coup d'État contre lui. Les Houthis, à leur tour, ont refusé de reconnaître le Président Hadi Mansour comme dirigeant légitime du Yémen et continué d'occuper les institutions gouvernementales et de se répandre sur de nouveaux territoires, en dépit des appels répétés du Conseil de sécurité.

Au début de mars, le Président Hadi Mansour a pris la décision de remplacer le chef des Forces centrales de sécurité basé à Aden, soupçonné d'être fidèle à l'ancien Président Saleh et aux Houthis, par un successeur controversé. Cependant, le chef des Forces centrales de sécurité a refusé de céder son poste, ce qui a provoqué une succession de combats entre ses troupes et ses unités militaires et les comités populaires loyaux au Président Hadi Mansour.

Toutes les conditions des événements qui s'en sont suivis étaient en place. Le 19 mars, des affrontements violents ont éclaté entre les Forces centrales de sécurité et les comités populaires à l'intérieur et autour de l'aéroport international d'Aden. Dans le cadre d'une manœuvre spectaculaire, des avions de l'Armée de l'air ont été déployés de Sanaa à Aden, où ils ont largué des bombes sur Al-Maasheeq, le palais présidentiel. Heureusement, le Président n'a pas été blessé et a été mis en lieu sûr. Il semblerait que les avions de l'Armée de l'air continuent de survoler Aden depuis cette attaque. Dans le sillage de la déclaration à la presse du Président du Conseil de sécurité en date du 20 mars (SC/11826), je condamne également l'attaque contre l'aéroport ainsi que ces frappes aériennes, qui représentent une escalade dangereuse et sans précédent.

Le 20 mars, les terroristes ont fait exploser des bombes dans deux mosquées de Sanaa, tuant au

moins 140 personnes et en blessant plus de 350. Je condamne tout aussi fermement ces actes et présente mes condoléances aux familles des victimes. Le lendemain, ce qu'il est convenu d'appeler les comités populaires ont saisi des installations militaires stratégiques à Lahj, dans le sud du pays, provoquant l'évacuation des troupes. En réaction, le Comité révolutionnaire des Houthis a appelé toutes ses unités militaires dans le nord à se mobiliser en vue d'une campagne dans le sud.

Les 21 et 22 mars, les miliciens houthis, appuyés par des unités de l'armée yéménite, ont fait irruption en grand nombre à Taiz, centre industriel situé dans la partie nord du sud-est du pays, qui commande l'accès vers Aden. Aujourd'hui, il semblerait que les Houthis ont pris le contrôle de l'aéroport de Taiz et d'autres quartiers de la ville. Toujours à Taiz, des soldats auraient dispersé des manifestations à l'aide de gaz lacrymogène et de tirs à balles réelles. Tout comme à Taiz, des manifestations anti-Houthis ont également été organisées à Sanaa et dans d'autres villes. Je suis extrêmement préoccupé par les arrestations et détentions arbitraires, les enlèvements et la violence et je demande le plein respect des droits fondamentaux des manifestants pacifiques et des journalistes.

Il semblerait que les Houthis, appuyés par des membres des forces armées yéménites, soient maintenant en train de se diriger vers le sud, en direction de Lahj et d'Aden. Le sentiment général, dans la population yéménite, est que la situation se dégrade très rapidement. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui s'inquiètent de ce que le conflit soit en train de prendre des dimensions sectaires préoccupantes et de ce que les divisions se creusent entre le nord et le sud. Certains craignent qu'Al-Qaida dans la péninsule arabique n'exploite l'instabilité actuelle pour plonger le pays dans le chaos. Les attentats-suicide et les combats ont déchaîné les passions, et à moins de trouver une solution dans les prochains jours, le pays est à la merci d'un conflit violent, et de profondes fractures.

Je suis resté en contact avec toutes les parties afin de les appeler à faire preuve de retenue et à désamorcer la situation. Certains, eu égard à ces faits nouveaux, ont remis en question l'utilité de notre présence à Sanaa et de la poursuite des négociations facilitées par les Nations Unies. Cela m'amène à poser de nouveau cette question : quelle autre choix avons-nous? Il serait illusoire de penser que les Houthis peuvent monter une offensive et réussir à prendre le contrôle de l'ensemble du pays, y compris Mareb, Taiz et le sud. Il serait tout

aussi erroné de penser que le Président Hadi Mansour peut réunir suffisamment de forces pour libérer le pays des Houthis. Toute partie cherchant à entraîner le pays dans l'une ou l'autre direction risquerait de se retrouver avec un conflit prolongé sur le mode irako-syro-libyen.

Des extrémistes de divers bords souhaitent que ces négociations échouent et tentent activement de les compromettre. Je réaffirme qu'un dialogue pacifique est notre seule option. En tant que médiateur, je dois protéger l'intégrité des négociations. Je dois avoir suffisamment d'autonomie pour dialoguer avec toutes les parties, notamment celles qui emploient la force pour perturber la transition politique. Nous avons pu, jusqu'à présent, jouer un rôle constructif car l'ONU a établi des contacts avec toutes les parties en restant impartiale, et ce sur la base de notre conviction qu'il en va de l'intérêt suprême du Yémen.

Un accord final de partage du pouvoir qui permettra de mener à bien la transition ne pourra être conclu que si nous faisons participer toutes les parties au processus politique, y compris les Houthis et le Président Hadi, qui jouent un rôle crucial dans la recherche d'une solution. L'ONU continue de communiquer avec toutes les parties en veillant à ne pas légitimer l'emploi de la force par certains acteurs qui cherchent à perturber le processus politique, à ne pas diminuer la légitimité du Président et du Gouvernement et à ne pas saper l'impartialité de l'ONU.

Je viens d'effectuer ma deuxième visite à Riyad en 10 jours. Je remercie le Serviteur des deux saintes mosquées de l'aide fournie aux victimes des violences récentes au Yémen. J'ai également tenu des consultations avec le Gouvernement qatarien en sa qualité de Président du CCG, ainsi qu'avec M. Abdullatif Al-Zayani, Secrétaire général du CCG. Le Royaume d'Arabie saoudite et le CCG jouent un rôle important dans l'appui fourni à la population yéménite depuis des années. Je suis certain que le Conseil de sécurité, le CCG et l'ONU continueront de travailler en étroite coopération afin d'aider les Yéménites à relancer le processus de transition.

Enfin, j'exhorte toutes les parties, en cette période de tensions croissantes et de rhétoriques incendiaires, à évaluer la gravité de la situation et à faciliter une désescalade en faisant preuve de la plus grande retenue, en mettant fin à toutes les hostilités et en s'abstenant de recourir à la provocation ou à la violence pour réaliser leurs objectifs politiques. Le dialogue pacifique est le seul moyen d'aller de l'avant.

Le Président : Je remercie M. Benomar de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Alyemany (Yémen) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance du Conseil de sécurité pour nous tenir informés de l'évolution rapide de la situation au Yémen suite à l'agression commise jeudi dans la ville d'Aden contre le complexe présidentiel d'Al-Maasheeq, dans le contexte du coup d'État qui a commencé le 21 septembre 2014 avec l'occupation par les Houthis de la capitale, Sanaa. L'ensemble de la population yéménite déplore et rejette ce coup d'État, qui contribue à alimenter la guerre civile et les affrontements interconfessionnels. Ce scénario violent s'est poursuivi avec les actes de terrorisme déments commis par des mains invisibles à Sanaa vendredi, dans les mosquées Al-Badr et Al-Hashoosh, qui ont fait des dizaines de morts et infligé une blessure profonde au Yémen.

Dans le cadre de la transition politique progressive au Yémen – qui est un modèle de transition et de changements pacifiques effectués en vertu de l'Initiative et du Mécanisme de mise en œuvre du Conseil de coopération du Golfe (CCG), ce dont nous sommes reconnaissants à nos frères du CCG, en particulier le Royaume d'Arabie saoudite, ces démarches visant à permettre au Yémen de venir à bout de ses problèmes et de bâtir un État fédéral moderne – il ne restait plus qu'à adopter la Constitution et à tenir des élections présidentielle et parlementaires sur la base d'un calendrier établi afin que notre peuple puisse surmonter ses souffrances et bâtir un État fondé sur l'état de droit, la justice, l'égalité citoyenne et la bonne gouvernance. L'Accord pour la paix et un partenariat national ne permet à personne d'agir de manière égoïste, unilatérale ou autocratique, ni d'avoir recours à la force pour réaliser des objectifs politiques aux dépens des aspirations et des intérêts de la population.

Le seul moyen qu'a notre pays de sortir de la crise actuelle est de respecter les résolutions du Conseil de sécurité qui le concernent, la plus récente étant la résolution 2201 (2015), qui appelle Ansar Allah à renoncer à son agression contre la légitimité constitutionnelle. Comme l'a affirmé hier le Président du Yémen, il faudrait à cette fin retirer toutes les commissions imposées aux ministères et aux institutions gouvernementales, ainsi que tous les éléments armés

présents à Sanaa et dans d'autres villes du pays; rendre à l'armée officielle toutes les armes légères, de calibre moyen et lourdes dérobées et saisies dans les casernes et les camps des forces armées et de sécurité; prendre des mesures pour appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et abandonner toutes les mesures mises en place depuis le 21 septembre; et commencer immédiatement à mettre en œuvre les principaux points de la feuille de route relatifs au processus politique, en particulier l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et les documents issus de la Conférence de dialogue national approuvés par l'ONU et les 10 États qui parrainent l'Initiative, en établissant un calendrier précis à cette fin.

Je demande au Conseil et à tous les représentants d'États qui entretiennent des liens d'amitié avec notre peuple d'honorer leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et de prendre des mesures d'urgence pour mettre un terme à la progression de l'agression et de la violence qui ébranlent les autorités légitimes, fracturent le Yémen et menacent sa sécurité et son processus politique, car les actes criminels commis par les milices houthis et leurs alliés menacent la paix et la sécurité du Yémen, mais également la paix et la sécurité régionales et internationales.

L'appui sans faille du Conseil à la légitimité constitutionnelle incarnée par le Président Hadi Mansour ainsi qu'à l'unité, à la sécurité et à la stabilité du Yémen est souligné dans les résolutions successives qu'il a adoptées sur la question, dont les résolutions 2014 (2011), 2051 (2012), 2140 (2014), 2201 (2015) et 2204 (2015), ainsi que dans les déclarations présidentielles pertinentes. J'exhorte donc le Conseil à faire taire les tambours de guerre que font résonner les instigateurs du coup d'État, et à juguler la sédition qu'ils cherchent à ranimer dans mon pays, poussés par les ambitions iraniennes au Yémen.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner l'appel lancé par le Président – et salué par nos frères du CCG – à toutes les composantes politiques yéménites, pour qu'elles comprennent la gravité de la situation actuelle et prennent une part active au dialogue organisé par le Conseil de coopération du Golfe à son siège, à Riyad, dans le but de trouver une solution permettant d'empêcher le Yémen de sombrer dans la division, la guerre civile et la violence. Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général en faveur du Yémen, et nous comptons sur l'appui qu'y apporte le Conseil

dans la déclaration présidentielle qu'il est sur le point d'adopter.

Pour finir, je voudrais adresser mes remerciements et l'expression de ma gratitude à tous nos frères membres du Conseil de coopération du Golfe, à commencer par le Royaume d'Arabie saoudite, pour le soutien politique, financier et de sécurité qu'ils ont fourni à notre peuple à tous les stades de la crise et en toutes circonstances. Je tiens également à remercier tous les États qui ont parrainé l'Initiative du Golfe, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, la communauté internationale, l'ONU, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour leur soutien à mon pays. Nos remerciements s'adressent également à la Ligue des États arabes et à tous les pays arabes, dont nos frères d'Égypte et de Jordanie, pour leur soutien indéfectible à notre peuple. Les Yéménites n'oublieront jamais les encouragements et le soutien qui leur ont été offerts dans l'adversité. Nous exhortons toutes les parties concernées à continuer d'appuyer le processus de transition politique pacifique dans mon pays et à ne pas abandonner le Yémen dans ces circonstances humanitaires, économiques et politiques difficiles.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Au nom des États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) – les Émirats arabes unis, le Royaume de Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite, le Sultanat d'Oman, l'État du Qatar et l'État du Koweït – je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'urgence afin de débattre des événements dangereux qui continuent de se dérouler au Yémen. Je remercie également le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Jamal Benomar, des efforts qu'il déploie et de son exposé d'aujourd'hui.

Le Conseil de coopération du Golfe réaffirme d'emblée son plein appui à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen ainsi qu'à la légitimité du Président de la République du Yémen, Abdrabuh Mansour Hadi Mansour. Nous dénonçons toutes les mesures unilatérales que continuent d'adopter les Houthis et leurs partisans. Nous réaffirmons la volonté des pays du CCG d'assurer la sécurité et la stabilité du Yémen, d'en défendre la légitimité et de dénoncer toutes les tentatives visant à l'affaiblir, et ce afin de rétablir la sécurité dans le pays, de permettre un retour à la normale et de créer les conditions propices à une reprise du processus politique

en vertu de l'Initiative du CCG et de son Mécanisme de mise en oeuvre. Nous espérons que le Yémen ne se transformera pas en quartier général d'organisations terroristes et extrémistes.

Depuis l'adoption de la résolution 2201 (2015) le 15 février, les Houthis et leurs partisans n'ont cessé de prendre des mesures unilatérales dangereuses pour tenter d'exacerber la situation et de saper la stabilité et la transition politique du Yémen; ces mesures menacent l'unité, la souveraineté et l'indépendance du Yémen, et constituent des violations flagrantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier de la résolution 2201 (2015). Les Houthis continuent de commettre leurs atrocités et refusent de retirer leurs forces des édifices des institutions de l'État, notamment dans la capitale, Sanaa, et de libérer les responsables gouvernementaux qu'ils détiennent; ils maintiennent leur mainmise sur les institutions gouvernementales et de sécurité et poursuivent leur politique de détention arbitraire. Ils continuent de prendre des mesures qui relèvent des prérogatives exclusives du Gouvernement légitime élu, seul garant de la validité des accords et ce en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ils font fi de toutes les décisions adoptées par la communauté internationale, au lieu de s'efforcer de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes de l'ONU et de maintenir l'unité du Yémen, de son peuple et de son territoire. En bombardant le palais présidentiel à Aden, ils ont provoqué une escalade qui ne peut qu'aggraver encore la situation à tous les niveaux, sur le plan de la sécurité comme sur les plans politique et économique.

Alors que la communauté internationale compte sur la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité et sur l'engagement de consultations politiques sérieuses, les Houthis et leurs partisans continuent leur progression afin de prendre le contrôle de la ville de Taiz, dans une nouvelle escalade visant à mettre à l'épreuve la détermination de la communauté internationale. Ils consolident leur emprise sur le Yémen sans tenir compte des conséquences de leur progression agressive sur la stabilité et la sécurité du Yémen et du monde. Compte tenu de ces violations et des exactions graves qu'ils continuent de commettre, nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en prenant d'urgence des mesures concrètes pour veiller à la pleine application de ses résolutions et au maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment par l'adoption d'une résolution comprenant des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies

contre ceux qui violent ses résolutions et s'en prennent à la légitimité de l'État et les tentatives d'imposition d'un fait accompli par la force, et pour empêcher que les armes ne tombent entre les mains des groupes rebelles opérant hors du cadre du Gouvernement légitime du Yémen.

Nous sommes profondément alarmés par la dégradation actuelle des conditions de sécurité, y compris par la recrudescence des activités d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique, qui favorisent la propagation des idéologies extrémistes, du terrorisme et de la violence. Les attentats terroristes de plus en plus nombreux commis au Yémen, y compris le bombardement des mosquées de Sanaa et Saada, ont été fermement condamnés par le Conseil de coopération du Golfe, compte tenu de leurs effets déstabilisants inquiétants sur la sécurité et la stabilité du Yémen et de la région.

Afin de prouver que le CCG s'engage à soutenir l'unité, la sécurité et la stabilité du Yémen et qu'il comprend que celles-ci ne peuvent être rétablies qu'au moyen d'un dialogue sérieux entre tous les secteurs de la population, les dirigeants du CCG ont répondu positivement à la requête adressée par le Président du Yémen à S. M. le Roi Salman Bin Abdulaziz Al-Saud d'Arabie saoudite en vue de la convocation d'une conférence sur le Yémen sous l'égide du secrétariat du CCG à Riyad, à laquelle toutes les parties yéménites sont conviées. Nous appelons une fois encore tous les groupes yéménites à participer à la conférence, et espérons que nos frères yéménites feront primer les intérêts de leur pays sur toute autre considération en acceptant cette invitation. Ils bénéficieront, ce faisant, de tout l'appui possible du CCG à tous les niveaux, car la sécurité du Yémen est intrinsèquement liée à celle du CCG.

À chaque crise survenue au Yémen, le CCG a toujours tendu une main secourable à ses frères yéménites, avec qui il a toujours partagé et partagera toujours la responsabilité du maintien de la sécurité et de la stabilité dans la région, et de la prospérité de nos peuples. Cela ne sera possible que si la coopération se poursuit entre les pays de la région dans le respect mutuel et sans ingérence dans les affaires intérieures des uns et des autres.

La situation dangereuse que connaît actuellement le Yémen exigera de notre part un travail considérable pour éviter qu'elle ne se dégrade encore davantage, et il faudra que la communauté internationale redouble d'efforts et assume ses responsabilités avec sérieux. Nous

réaffirmons notre engagement à appuyer les aspirations du peuple yéménite, à maintenir la paix et la sécurité dans la région et dans le monde, et à préserver l'unité territoriale et nationale du Yémen, sa souveraineté et son indépendance. L'unité et la stabilité du Yémen sont au cœur des priorités du CCG. Comme nous l'avons dit, la sécurité du Yémen est directement liée à celle des membres du CCG, et nous prendrons toutes les mesures qui s'imposent pour protéger sa sécurité, sa stabilité et ses intérêts vitaux.

Le Président : Après s'être consultés, les membres du Conseil m'autorisent à faire la déclaration suivante en leur nom.

« Le Conseil de sécurité rappelle ses résolutions 2014 (2011), 2051 (2012), 2140 (2014), 2201 (2015) et 2204 (2015) et les déclarations de son président en date du 15 février 2013 et du 29 août 2014.

Le Conseil réaffirme son ferme attachement à l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen, et son engagement à soutenir le peuple yéménite.

Le Conseil soutient les efforts du Conseil de coopération du Golfe et salue l'engagement que celui-ci a pris d'accompagner la transition politique au Yémen.

Le Conseil appuie la légitimité du Président du Yémen, Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, et demande à toutes les parties et aux États Membres de s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen, et à la légitimité du Président du Yémen.

Le Conseil réaffirme son plein appui et attachement à l'action menée par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Jamal Benomar, et aux négociations engagées sous l'égide de l'ONU.

Le Conseil condamne les mesures unilatérales prises par les Houthis, qui compromettent la transition politique au Yémen et mettent en péril la sécurité, la stabilité, la souveraineté et l'unité du pays, et se déclare profondément préoccupé par la mise en œuvre insuffisante de la résolution 2201 (2015).

Le Conseil déplore que les Houthis n'aient pas donné suite aux exigences qu'il avait formulées

dans la résolution 2201 (2015), à savoir qu'ils retirent leurs forces des institutions de l'État, y compris dans la capitale Sanaa, ramènent à la normale la situation en matière de sécurité dans la capitale et dans d'autres provinces, et cèdent le contrôle des institutions gouvernementales et de sécurité.

Le Conseil se déclare vivement préoccupé par la poursuite des détentions arbitraires, de la part de toutes les parties, en particulier les Houthis, ce qui est contraire à la résolution 2201 (2015), et exige de nouveau que toutes les personnes arbitrairement détenues soient remises en liberté sans conditions et sans qu'il leur soit fait de mal.

Le Conseil se félicite que le Premier Ministre, Khalid Bahah, et d'autres membres du Gouvernement ne soient plus soumis à l'assignation à résidence imposée par les Houthis.

Le Conseil exhorte les acteurs non étatiques à se retirer des institutions de l'État, notamment dans le sud du Yémen, et à ne pas tenter de s'emparer de ces institutions.

Le Conseil condamne dans les termes les plus vifs les frappes aériennes contre le Palais présidentiel à Aden et les attaques contre l'aéroport international d'Aden.

Il condamne dans les termes les plus vifs les horribles attentats à la bombe commis le 20 mars contre deux mosquées à Sanaa et Saada (Yémen), qui ont fait au moins 126 morts et de nombreux blessés. Le Conseil invite instamment toutes les parties à s'abstenir de tout nouveau recours à la force militaire, de toute action militaire offensive et toute autre forme de violence.

Le Conseil demande de nouveau instamment à toutes les parties de convenir de dates, et de les annoncer publiquement, pour l'achèvement du processus de consultation constitutionnelle, d'organiser un référendum sur la Constitution et de tenir des élections régies par la nouvelle loi électorale découlant de la nouvelle constitution et, à ce propos, exige des parties qu'elles prennent toutes les mesures nécessaires pour y parvenir, notamment en mettant pleinement en œuvre la résolution 2201 (2015).

Le Conseil se déclare de nouveau préoccupé par la capacité d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique de profiter de la détérioration de la situation politique et de la sécurité au Yémen, considérant que tous les actes de terrorisme, quels qu'ils soient, sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, l'époque, le lieu et les auteurs.

Le Conseil souligne que la solution à la situation qui règne au Yémen passe par une transition politique pacifique, ordonnée et sans exclusive, dirigée par les Yéménites, répondant aux exigences et aspirations légitimes du peuple yéménite qui réclame un changement pacifique et de véritables réformes politiques, économiques et sociales, comme il découle de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre, des résultats de la Conférence de dialogue national sans exclusive et de l'Accord pour la paix et un partenariat national ainsi que de son annexe relative à la sécurité.

Le Conseil engage vivement toutes les parties, en particulier les Houthis, à se conformer aux dispositions arrêtées dans le cadre de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre, aux résultats des travaux de la Conférence de dialogue national sans exclusive et à l'Accord pour la paix et un partenariat national ainsi qu'à son annexe relative à la sécurité et aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question, à faire avancer plus rapidement les négociations sans exclusive menées sous l'égide de l'ONU, notamment sur les questions de gouvernance, à poursuivre la transition politique en vue de parvenir à une solution de consensus, et souligne l'importance d'appliquer dans leur intégralité les accords conclus et d'honorer les engagements pris à cette fin.

Le Conseil insiste sur le fait qu'il a demandé à toutes les parties au Yémen, notamment les Houthis, les représentants de l'État, les dirigeants des partis et mouvements politiques, et les membres de « comités populaires », de choisir la voie du dialogue et de la consultation pour régler leurs différends, de renoncer à recourir à la violence à des fins politiques et de s'abstenir de toute provocation et de toute mesure unilatérale de nature à compromettre la transition politique.

Il souligne que toutes les parties devraient prendre des mesures concrètes pour s'entendre sur une solution politique consensuelle à la crise au Yémen, qui soit conforme à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en œuvre, aux résultats des travaux de la Conférence de dialogue national sans exclusive, et à l'Accord pour la paix et un partenariat national et à son annexe relative à la sécurité, et mettre cette solution en œuvre.

Le Conseil salue l'intention manifestée par le Président du Yémen, Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, de participer de bonne foi aux négociations menées sous l'égide de l'ONU.

Le Conseil se félicite que le Conseil de coopération du Golfe compte organiser, à la demande du Président du Yémen, une conférence à Riyad, à laquelle seront associées toutes les parties yéménites, afin de continuer à appuyer la transition politique au Yémen et de soutenir et renforcer les négociations menées sous l'égide de l'ONU.

Le Conseil rappelle qu'il importe que toutes les parties permettent à tous les Yéménites de se réunir pacifiquement sans peur d'être attaqués, blessés ou arrêtés, ni de subir de représailles.

Le Conseil demande à toutes les parties de s'acquitter des obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme applicables.

Le Conseil exige de nouveau que toutes les parties au conflit au Yémen cessent toute hostilité armée à l'encontre de la population et des autorités légitimes du Yémen et déposent les armes qu'elles ont saisies de l'armée et d'autres institutions chargées de la sécurité, conformément à l'Accord pour la paix et un partenariat national et à son annexe relative à la sécurité.

Le Conseil exhorte également toutes les parties à permettre aux acteurs humanitaires d'accéder en toute sécurité et sans entrave aucune aux populations qui ont besoin d'assistance. Il réaffirme également que toutes les parties doivent assurer la sécurité des civils, notamment ceux qui reçoivent une aide, ainsi que celle du personnel humanitaire, du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Le Conseil note avec satisfaction l'action menée par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, souligne combien il importe que l'ONU agisse en étroite coordination avec ses partenaires internationaux, dont le Conseil de coopération du Golfe, le Groupe des ambassadeurs à Sanaa et d'autres parties prenantes, afin de contribuer à la réussite de la transition.

Le Conseil demande à tous les États Membres de s'abstenir de toute ingérence qui viserait à attiser le conflit et à aggraver l'instabilité et d'appuyer au contraire la transition politique.

Le Conseil exige de toutes les parties qu'elles mettent pleinement en œuvre toutes ses résolutions sur le Yémen, notamment la résolution 2201 (2015).

Le Conseil réaffirme qu'il est disposé à prendre de nouvelles mesures à l'encontre de toute partie qui n'appliquerait pas ses résolutions sur le Yémen, en particulier la résolution 2201 (2015). »

Cette déclaration sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2015/8.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 45.